

Schéma pluriannuel d'accessibilité de Brest métropole et de la ville de Brest

Sommaire

Introduction	3
Politique d'accessibilité.....	3
Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique.....	3
Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique	3
Action de formation et de sensibilisation.....	3
Recours à des compétences externes.....	4
Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets.....	4
Test utilisateur.....	4
Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché	4
Traitement des retours utilisateurs	4
Processus de contrôle et de validation	4
Périmètre technique et fonctionnel	5
Plan d'actions 2020	5
Agenda planifié des interventions	5
Plans annuels.....	6

Introduction

L'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Politique d'accessibilité

L'accessibilité numérique est prise en compte dans le développement ou la mise à disposition de sites web ou d'applications auprès du public de la ville de Brest et de Brest métropole.

Cette volonté s'illustre par l'élaboration de ce schéma pluriannuel d'accessibilité numérique associé à des plans annuels d'action, dans l'objectif d'accompagner la mise en conformité RGAA (Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations) et l'amélioration progressive des sites web et applications concernés.

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel est placé sous la responsabilité du directeur de la communication.

Sa mission est de promouvoir l'accessibilité par la diffusion des normes et des bonnes pratiques, accompagner les équipes internes par des actions de formations notamment, de contrôler et de veiller à l'application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 en demandant de procéder à des audits réguliers, assurer la prise en charge des demandes des utilisateurs et de manière générale la qualité du service rendu aux utilisateurs en situation de handicap.

Ressources humaines et financières affectées à l'accessibilité numérique

Une évaluation en termes de besoins humains et financiers va être élaborée pour voir les moyens à mettre en œuvre pour l'accessibilité numérique. Le présent schéma sera mis à jour à l'issue de ce processus.

Organisation de la prise en compte de l'accessibilité numérique

La prise en compte de l'accessibilité numérique nécessite :

- une adaptation de l'organisation interne de production et de gestion des sites web et application concernés,
- l'accompagnement des personnels,
- une modification des procédures de marché,
- la prise en charge des personnes en situation de handicap lorsqu'elles signalent des difficultés,
- et enfin, une mise en ligne d'une nouvelle version de www.brest.fr et de ses sites dédiés

Les éléments ci-dessous décrivent les points importants sur lesquels Brest métropole et la ville de Brest vont s'appuyer pour améliorer l'accessibilité numérique de l'ensemble de leurs sites web et applications.

Action de formation et de sensibilisation

Tout au long de la période d'application de ce schéma, il sera nécessaire de conduire des actions de formation et de sensibilisation afin de permettre aux personnels intervenant sur les sites et les applications de développer, éditer et mettre en ligne des contenus accessibles.

Recours à des compétences externes

Chaque fois que nécessaire, il sera fait appel à des intervenants externes afin d'accompagner Brest métropole et la ville de Brest dans la prise en compte de l'accessibilité.

Cela recouvre par exemple les actions de sensibilisation et de formation, les actions d'accompagnements et plus particulièrement les actions d'audits et de certification des sites web.

Prise en compte de l'accessibilité numérique dans les projets

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA doivent être inscrits et rappelés dès le début des projets dont ils constitueront un axe majeur et une exigence de base.

De la même manière, ces objectifs et ces exigences seront rappelés dans les éventuelles conventions établies avec nos opérateurs, délégataires ou partenaires.

Test utilisateur

Si des tests utilisateurs sont organisés, en phase de conception, de validation ou d'évolution d'un site web ou d'une application, le panel d'utilisateur constitué comprendra dans toute la mesure du possible des personnes en situation de handicap.

Prise en compte de l'accessibilité dans les procédures de marché

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

Les procédures d'élaboration des marchés ainsi que les règles d'évaluation des candidatures ont été adaptées pour prendre en compte les exigences de conformité au RGAA.

Traitement des retours utilisateurs

Conformément aux dispositions prévues par le RGAA et aux attentes légitimes des utilisateurs, un moyen de contact est mis en place, au fur et à mesure des travaux de mise en conformité, sur chaque site ou application permettant aux utilisateurs en situation de handicap de signaler ses difficultés.

Afin de répondre à ses demandes, la mise en place d'une procédure spécifique d'assistance va être étudiée avec l'ensemble des services et des personnels impliqués.

Dans l'attente les demandes seront traitées par mail à l'adresse webmaster@brest-metropole.fr.

Processus de contrôle et de validation

Chaque site fera l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un contrôle permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi.

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle sera effectué par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

Ces opérations de contrôles destinés à l'établissement ou la mise à jour des déclarations de conformité interviennent en complément des opérations habituelles de recette et contrôles intermédiaires qui seront organisées, si nécessaire, tout au long de la vie des projets.

Périmètre technique et fonctionnel

Recensement

La Direction de la communication et du marketing territorial de Brest métropole gère 8 sites Internet (CMS Typo3) en lien avec un prestataire technique Stratis :

- brest.fr : le site de Brest métropole et de la ville de Brest
- brest-life.fr : le site de la marque de territoire de Brest métropole
- archives.brest.fr : le site des Archives
- conservatoire.brest.fr : le site du Conservatoire de musique, danse et théâtre
- macorlan.brest.fr : le site du Mac Orlan salle de spectacle
- musee.brest.fr : le site Internet du Musée des Beaux-arts
- jeparticipe.brest.fr : le site Internet de la participation et concertation
- presse.brest.fr : le site de Brest métropole et de la ville de Brest destiné à la presse
- breton.brest.fr : le site de Brest métropole et de la ville de Brest en breton

Plan d'actions 2020

Types	Action	Détails	Mise en œuvre	Réalisé
Audits	Audit de Brest.fr et des 5 sites dédiés	Echantillons de 15 contenus pour Brest.fr et 6 contenus pour chacun des 5 sites dédiés	Été 2020	Réalisé
Schéma pluriannuel	Mise en place	Etude et mise en place	Septembre 2020	Réalisé
Déclaration d'accessibilité et de la mention de non-conformité ou partiellement conforme au RGAA 4	Mise en place sur tous les sites		Septembre 2020	Réalisé
Corrections des erreurs majeures suite à l'audit		Corrections des erreurs bloquantes Proposition d'une alternative à la lecture des PDF Mise à jour des formulaires de démarches en ligne par la DSIT	Automne –hiver 2020	
Formation		Formation des contributeurs des sites	Automne-Hiver 2020	
Formation		Formation des chargés de communication. Accessibilité des documents bureautiques	Automne-Hiver 2020	

Agenda planifié des interventions

Compte tenu des informations recueillies lors de l'élaboration de ce schéma, la complexité des sites, leur classement par ordre de priorité et leur évaluation en termes de faisabilité, les opérations de mise en conformité vont s'étaler sur les années 2020 à 2022.

Plans annuels

Ce schéma pluriannuel est accompagné de plans annuels d'actions qui décrivent en détail les opérations mises en œuvre pour prendre en charge l'ensemble des besoins en termes d'accessibilité numérique de Brest métropole et de la ville de Brest.

Nom	Consultation	Dernière mise à jour
Plan annuel 2020	https://www.brest.fr/informations-pratiques/accessibilite-2651.html	
Plan annuel 2021		A venir
Plan annuel 2022		A venir